

FIDAG
45 Rue la Fayette
75009 Paris

BDO Paris - Audit & Advisory
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

AGROGENERATION SA
Au capital de 11 079 319,35 euros
494 765 951 R.C.S. PARIS
19 bd Malesherbes
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

FIDAG
45 Rue la Fayette
75009 Paris

BDO Paris - Audit & Advisory
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée générale de la société AGROGENERATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés respectivement dans les notes 2.2. « Litige avec l'EHGO/ORNANE » et 3.1. « Risques géopolitiques en Ukraine » de l'annexe aux comptes consolidés concernant :

- le litige relatif aux ORNANE non converties porté devant le tribunal de commerce de Paris en 2019 et contesté par AGROGENERATION, pour lequel aucun jugement n'a été prononcé à la date des états financiers ;
- l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à constater que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAG

DocuSigned by:
Carole Hong Tran / FIDAG
84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris - Audit & Advisory

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY



**États financiers consolidés
au 31 décembre, 2020**



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	11
<i>Informations générales et contexte</i>	11
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	12
2.1. <i>Optimisation de la structure juridique chypriote</i>	12
2.2. <i>Litige avec EHGO/ORNANE</i>	12
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	12
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	12
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	15
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	15
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	16
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	17
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	17
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	17
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	18
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	18
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	18
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	19
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	19
5. RETRAITEMENT DE LA CLASSIFICATION DES DÉPENSES	19
6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	21
6.1. <i>Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe</i>	21
7. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
7.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	22
7.2. <i>Consolidation</i>	24
7.3. <i>Conversion des devises</i>	24
7.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	26
7.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	26
7.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	27
7.7. <i>Agriculture</i>	27
7.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	29
7.9. <i>Subventions publiques</i>	30
7.10. <i>Stocks</i>	31
7.11. <i>Capital social</i>	31
7.12. <i>Impôts courants et différés</i>	31
7.13. <i>Avantages du personnel</i>	33
7.14. <i>Provisions</i>	33
7.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	33
7.16. <i>Rémunérations en actions</i>	34



8. INFORMATION SECTORIELLE	34
9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	35
10. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	36
11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
12. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	39
13. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	40
13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux	40
* Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12	41
14. STOCKS	41
15. ACTIFS BIOLOGIQUES	42
16. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	44
18. EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	46
19. CAPITAL SOCIAL	49
20. PROVISIONS	50
21. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	51
22. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	52
23. PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	54
24. COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	55
25. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	55
26. RÉSULTAT FINANCIER NET	56
27. RÉSULTAT PAR ACTION	57
28. RÉMUNÉRATION PAR ACTIONS	58
28.1 Attribution de BSPCE	58
28.2 Attribution de stock-options	59
28.3 Bons de souscription d'ORNANE (BSA)	61
29. PARTIES LIÉES	63
29.1 Actionnariat et gouvernance	63
29.2 Transactions avec des parties liées	64
30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
31. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	66



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Actifs non-courants		39 247	41 239
Immobilisations incorporelles	9	11 009	11 896
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	8 769	10 719
Immobilisations corporelles	11	19 469	18 426
Immobilisations financières	12	-	88
Actifs biologiques	15	-	110
Impôts différés actifs	13	-	-
Actifs courants		27 360	28 678
Stocks	14	12 536	15 433
Actifs financiers	12	342	302
Actifs biologiques	15	8 443	8 499
Clients et autres créances	16	1 757	2 466
Disponibilités	17	4 282	1 978
Total actifs		66 607	69 917
		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Passifs et capitaux propres	Note		
Fonds propres		34 711	27 898
Capital social	19	11 079	11 079
Prime d'émission	19	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(83 341)	(56 675)
Réserves de réévaluation		33 699	26 316
Variation des écarts de conversion		(35 808)	(31 605)
Résultat net		2 648	(27 650)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		9 586	11 715
Provisions	20	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	18	481	863
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	9 000	10 801
Impôts différés passifs	13	105	51
Passifs courants		22 310	30 304
Provisions	20	645	609
Emprunts et dettes financières courants	18	15 111	18 114
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	1 527	1 953
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	5 027	8 473
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		-	1 155
Total passifs et capitaux propres		66 607	69 917



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	<u>2020</u>	<u>2019</u> <i>Montant après retraitement (Note 5)</i>
Chiffre d'affaires	23	39 146	30 591
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	15	10 044	(1 986)
Coût des ventes	24	(32 722)	(30 567)
Marge brute		16 468	(1 962)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	24	(4 876)	(8 962)
Autres produits et charges	25	(370)	(8 942)
Résultat avant intérêts et impôts		11 222	(19 866)
Résultat financier net	26	(9 174)	2 054
Impôt sur les bénéfices	13	600	450
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		2 648	(17 362)
Résultat net d'impôt des activités cédées (imputable au Groupe)		-	(10 288)
Résultat net de la période		2 648	(27 650)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires			-
Résultat net part du Groupe		2 648	(27 650)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		2 648	(27 650)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		227 233 309	226 660 930
Résultat par action (en euros par action)	28	0,01	(0,12)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		2 648	(27 650)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		227 233 309	226 660 930
Résultat dilué par action (en euros par action)	28	0,01	(0,12)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2020	2019 Montant après retraitement (Note 5)
Résultat net de la période	2 648	(27 650)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	8 367	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	8 367	-
Autres	-	380
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	(4 203)	5 915
Écarts de conversion constatés pendant la période	(4 203)	1 067
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	4 848
Résultat global total de la période	6 812	(21 355)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation***	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 345	171 554	(60 426)	(70 980)	40 241	(37 520)	48 214	-	48 214
Émission de nouvelles actions**/*****	5 734	53 488	-	-	-	-	59 222	-	59 222
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(58 362)	-	-	-	(58 362)	-	(58 362)
Réévaluation et remboursement d'ORNANE*****	-	-	180	-	-	-	180	-	180
Variation de périmètre	-	-	-	380	-	-	380	-	380
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	5 915	5 915	-	5 915
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	13 925	(13 925)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(27 650)	-	-	(27 650)	-	(27 650)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	11 079	225 042	(118 608)	(84 325)	26 316	(31 605)	27 898	-	27 898
Émission de nouvelles actions**/*****	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement d'OSRANE**	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation et remboursement d'ORNANE*****	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	8 367	(4 203)	4 164	-	4 164
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	984	(984)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	2 648	-	-	2 648	-	2 648
Capitaux propres au 31 décembre 2020	11 079	225 042	(118 608)	(80 693)	33 699	(35 808)	34 711	-	34 711

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2020 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion pendant l'exercice 2020 s'élève à **4 203 k€** et se décompose comme suit :



762 k€ de perte due à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen (ou quotidien) et de clôture (30,8 UAH/EUR et 34,74 UAH/EUR, respectivement).

3 441 k€ de perte due à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (34,74 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (26,42 UAH/EUR) : la perte est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est positif.

(**) Remboursement anticipé d'OSRANE

Renvoie au remboursement anticipé d'OSRANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie. Pour en savoir plus sur l'émission d'OSRANE, se reporter à la Note 2.2 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015. Au premier semestre 2019, les OSRANE ont été entièrement remboursées.

(***) Réserves de réévaluation

Renvoie à la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2020 à hauteur de 8,4 millions d'€ (cf. Note 11 États financiers consolidés au 31 décembre 2020)

(****) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2020.

(*****) Réévaluation et remboursement d'ORNANE

Pour en savoir plus sur les ORNANE et l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie, se reporter à la Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 et à la Note 2.3 et 19.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		2 648	(17 362)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	(10 288)
Résultat net de la période		2 648	(27 650)
Amortissement des immobilisations		6 314	8 997
Provisions		-	8 347
Plus- ou moins-values de cession		137	6 210
Résultat financier net		9 174	(753)
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(600)	(451)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(4 167)	7 135
Dépréciation des immobilisations		290	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		178	-
Marge opérationnelle		13 974	1 835
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(158)	(11 309)
Variation de stocks		601	5 818
Variation d'actifs biologiques		2 723	1 060
Variation sur comptes clients et autres créances**		(3 197)	614
Impôt sur les bénéfices de société		(107)	(85)
Variation du besoin en fonds de roulement		(138)	(3 901)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		13 836	(2 066)
Marge opérationnelle			
Acquisition de filiales		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 127)	(1 555)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(4)	(11)
Acquisition d'immobilisations financières		-	(171)
Cession de filiales		-	34 202
Cession d'immobilisations corporelles		287	740
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		-	164
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(844)	33 369
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		-	(223)
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	(105)	(88)
Émission d'emprunts		9 132	11 541
Remboursement d'emprunts		(11 561)	(37 667)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(4 038)	(4 785)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(2 422)	6 797
Intérêts versés		(1 423)	(5 834)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(10 417)	(30 259)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(271)	(301)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 304	743
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17	1 978	1 074
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		-	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17	4 282	1 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		4 282	1 978



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2020 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2020. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements à l'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie positif / diminution des créances), égale à 200 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2020 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2020. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements à l'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif / diminution des dettes), égale à 20 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2021. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 31 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris à compter du 1er octobre 2020.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 29.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Optimisation de la structure juridique chypriote

AgroGeneration a poursuivi l'optimisation de la structure juridique du Groupe jusqu'en 2020. Le nombre d'entités juridiques chypriotes a été ramené de 5 à 2 à la fin de l'année 2020. La détention des entités juridiques ukrainiennes a été concentrée sur Harmelia Investments Limited, AgroGeneration SA et Marrimore Holdings Ltd au 30 juin 2020. Au second semestre 2020, AgroGeneration a transféré le contrôle du Groupe sur certaines entreprises de services à des acheteurs tiers, à savoir 3 sociétés chypriotes: Azent Limited Company, Wellaxo Investments Limited, Zeanovi Limited et 1 entreprise de services ukrainienne Agro Dom Plus. Cette réorganisation s'est traduite par la restructuration des dettes fiscales du Groupe. L'impôt sur le résultat et les dettes afférentes des 3 sociétés chypriotes cédées ont été effectivement remplacés par le Groupe et étaient payables au tiers acheteur et à Agro Dom Plus en tant que tiers.

2.2. Litige avec EHGO/ORNANE

Au cours du premier semestre 2019, l'EHGO a sollicité la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des obligations ORNANE, pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration conteste la demande de l'EHGO devant le Tribunal de commerce de Paris considère qu'elle agissait avec ses droits. Les affaires connexes ont été renvoyées plusieurs fois en 2020 et sont toujours pendantes. Aucun jugement n'avait été prononcé à la date de publication des présents états financiers.

Les risques correspondants sont couverts par le montant des provisions constatées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020. Pour plus de détails, se reporter à la Note 20.

Pour plus de détails sur l'ORNANE, se référer à la note 2.1 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé ainsi que le maintien de déséquilibres dans les comptes publics et le commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ces dernières années a montré une tendance positive à la reprise, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement étant donné l'ampleur de sa baisse précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays. Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de



croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique.

La baisse du PIB nominal et les mesures de relance budgétaire liées à Covid-19 ont augmenté le déficit budgétaire, atteignant -5,6% du PIB en 2020 (contre -1,8% en 2019) et devraient s'élever à -3,8% du PIB en 2021 et -3% du PIB en 2022 (d'après le FMI). La dette publique a considérablement augmenté, passant de 50,1% du PIB en 2019 à 65,7% du PIB en 2020, et devrait rester élevée en 2021 (64,3% du PIB) et en 2022 (61,8% du PIB) (FMI). En 2020, la monnaie hryvnia (UAH) a perdu -16% par rapport à l'USD avec un taux UAH/USD passant de 23,7 à la fin de 2019 à 28,3 à la fin de 2020, mais l'inflation a baissé à 3,2% en 2020 (contre 7,9% en 2019) en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. L'inflation devrait augmenter à nouveau pour atteindre 6% en 2021 et 5,7% en 2022. En conséquence, après une contraction de 4,6% en 2020, l'économie ukrainienne devrait retrouver une croissance du PIB d'environ 4% à moyen terme selon les prévisions de la Banque nationale d'Ukraine (BNU).

Jusqu'en 2019 le taux de chômage en Ukraine a diminué, mais en raison de l'impact économique négatif de la pandémie COVID-19, il est passé à 10,1% au quatrième trimestre 2020 et devrait rester élevé en 2021 (9,2%) et 2022 (8,5 %), selon le ministère des Finances de l'Ukraine. L'économie devrait retrouver sa croissance en 2021 avec la reprise de l'activité, et les mesures de relance budgétaire et monétaire apporteront un soutien supplémentaire. Parmi les raisons sont la forte demande mondiale pour les produits du complexe agro-industriel, le système bancaire beaucoup plus stable par rapport aux épisodes de crise précédents, la baisse des prix des produits énergétiques importés, la poursuite des réformes structurelles en coopération avec les partenaires internationaux. Cependant, une éventuelle prolongation de la crise sanitaire, une perte de dynamique des réformes et un système bancaire faible pourraient détériorer les perspectives.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine et les relations tendues avec la Russie continuent de nuire à l'économie, qui reste fragile et dépend de l'aide financière internationale. En juin 2020, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord stand-by (SBA) de 18 mois pour l'Ukraine, avec un accès total de 5 milliards de \$ pour une période de 5 ans (ce nouvel accord a remplacé un programme de financement stand-by de 3,9 milliards de \$ approuvé à la fin de 2018, dont une tranche de 1,4 milliard de \$ a été obtenue par l'Ukraine fin décembre 2018). La première tranche de ce nouveau prêt du FMI de 2,1 milliards de \$ a été reçue en juin 2020. Les fonds doivent être affectés à la protection sociale de la population, y compris des mesures pour prévenir la propagation de la COVID-19 en Ukraine, ainsi que pour assurer le service de la dette en temps opportun. Les autres paiements du FMI n'ont pas encore été effectués en raison du manque de progrès dans les réformes en Ukraine. Fin décembre 2020, le FMI a entamé un processus d'examen avec les autorités ukrainiennes pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des réformes soutenues par l'actuel accord stand-by.

Le programme du FMI a ouvert des opportunités de soutien financier de la part d'un certain nombre de partenaires internationaux, en particulier: de la Banque mondiale et de l'Union européenne. En juin 2020, l'Ukraine a reçu de la Commission européenne la deuxième tranche du quatrième programme d'assistance macrofinancière (AMF) de l'UE d'un montant nominal de 500 millions d'€. L'argent émis représente un prêt à 0,125% par an avec une échéance au 10 juin 2035. La ressource sera utilisée pour financer les dépenses du budget de l'État et contribuera à réduire la pression financière extérieure sur l'Ukraine, ainsi qu'à améliorer la balance des paiements. L'Ukraine a reçu la première tranche du quatrième programme d'assistance



macrofinancière de l'UE en décembre 2018 d'un montant nominal de 500 millions d'€. Le montant total de l'aide au crédit préférentielle de l'UE reçue par l'Ukraine dans le cadre de la mise en œuvre de quatre programmes AMF de l'UE en 2014-2020 a atteint 3,81 milliards d'€.

En décembre 2020, l'UE verse 600 millions d'€ d'aide macrofinancière à l'Ukraine dans le cadre d'un nouveau programme d'assistance macrofinancière «exclusif» de l'UE à l'Ukraine pour soutenir les efforts de lutte contre la propagation du COVID-19. Dans le cadre du programme d'un montant de 1,2 milliard d'€, prévu pour 12 mois et comportant le paiement de deux tranches, la première tranche est inconditionnelle. Le décaissement de la deuxième tranche sera subordonné à la mise en œuvre de huit mesures spécifiques énoncées dans le protocole d'accord (MoU). Cela comprend des mesures dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption, de l'amélioration des conditions dans le business et de la gestion des entreprises publiques.

En décembre 2020, la Banque mondiale a approuvé un prêt de 300 millions de \$ à l'Ukraine pour le deuxième financement supplémentaire comme la réponse au COVID-19 dans le cadre du Projet de modernisation des filets de sécurité sociale. Ce financement supplémentaire vise à renforcer le programme de revenu minimum garanti (GMI) en Ukraine pour empêcher environ 1 million d'ukrainiens de tomber dans la pauvreté en raison de la pandémie COVID-19. Il s'agit du deuxième financement supplémentaire pour ce projet après les 150 millions de \$ approuvés en avril 2020. Plus tôt, en avril 2020, la Banque mondiale a également approuvé un programme de financement de 135 millions de \$ pour le projet Serving People, Improving Health Project.

En juin 2020, la Banque mondiale a également approuvé le premier prêt à la politique de développement de la relance économique (DPL) de 350 millions de \$ pour l'Ukraine pour soutenir les réformes essentielles à la reprise économique et pour aider à atténuer l'impact de la pandémie COVID-19. Ce prêt est le premier des deux prêts prévus (d'un montant total de 700 millions de \$), le deuxième prêt devrait soutenir la législation supplémentaire importante sur la réforme agraire et renforcer encore les prestations de retraite pour la population âgée. Le prêt à la politique de développement fait partie du soutien renforcé de la Banque mondiale à l'Ukraine pour faire face aux effets du COVID-19.

En 2020, l'Ukraine a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada a approuvé la nouvelle loi concernant la vente de terres agricoles et l'ouverture du marché foncier. La réforme prévoit que le moratoire sur la vente des terres sera supprimé à partir du second semestre 2021 (un moratoire sur les ventes de terres agricoles en Ukraine est en place depuis 2001 et a affecté près de 70% du territoire et 16 % des Ukrainiens, auxquels il était interdit de céder librement leurs parcelles agricoles). L'ouverture du marché foncier est prévue pour le 1er juillet 2021. Conformément à la nouvelle loi, la vente de terres d'une seule main au cours des deux premières années suivant le début de la réforme agraire est limitée à 100 hectares, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1er janvier 2024. Seulement après le 1er Janvier, 2024 les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres à une concentration ne dépassant pas 10 000 ha. L'interdiction de vente des terres agricoles de l'Etat et des communes reste en vigueur. L'admission d'étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante aura été prise par référendum national. On s'attend à ce que la nouvelle réforme du marché foncier stimule la croissance économique jusqu'à 3% par an et apporte un réel supplément de valeur à l'économie nationale.



Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe se trouvent situées dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation depuis 2016 déjà, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé. Au 30 juin 2020, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 49,3 M€. Les semis du Groupe en 2020 dans l'oblast de Kharkiv représentaient aux alentours de 56 000 ha. La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2020, la hryvnia a continué à se déprécier pour tomber à 26,96 UAH/USD.



La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2020, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 245 k€ (31 décembre 2019 : 317 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2020 sont constitués de prêts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2020, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus élevé / plus faible de 459 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été



le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à hauteur d'environ 30-40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a conclu une ligne de crédit renouvelable pour le financement des récoltes au niveau de l'année précédente.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'allongement des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications



fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2020, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 277 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.



4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2020.

5. Retraitement de la classification des dépenses

Le Groupe a décidé de modifier sa politique comptable à partir du 2020 à propos de certaines dépenses. Les dépenses supportées par les producteurs agricoles font partie intégrante du soutien des activités de production agricole et se rapportent exclusivement à la production agricole, sont classées comme frais généraux de production.

Certaines dépenses ont été classées dans les frais administratifs du Groupe en 2019, notamment :

- salaires des employés des fermes (directeurs, comptables, conducteurs),
- carburant et entretien des voitures,
- les frais de locaux agricoles (location de locaux, fournitures de locaux).

Ces dépenses sont classées en frais généraux de production selon la politique comptable du Groupe depuis 2020 à venir.

Le compte de résultat consolidé 2019 est retraité en conséquence.



Il n'y a aucun impact sur le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Aucun impact n'est à signaler sur le total des flux de trésorerie liés à l'exploitation, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les tableaux ci-dessous synthétisent l'impact total sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Montant précédemment déclaré 2019	Frais généraux des fermes reclassés en coûts de production	Montant après retraitement 2019
Chiffre d'affaires	30 591	-	30 591
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	(610)	(1 376)	(1 986)
Coût des ventes	(30 567)	-	(30 567)
Marge brute	(586)	(1 376)	(1 962)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(10 338)	1 376	(8 962)
Autres produits et charges nets	(8 942)	-	(8 942)
Résultat avant intérêts et impôts	(19 866)	-	(19 866)
Résultat financier net	2 054	-	2 054
Impôt sur les bénéfices	450	-	450
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(17 362)	-	(17 362)
Résultat net d'impôt des activités cédées	(10 288)	-	(10 288)
Résultat net de la période	(27 650)	-	(27 650)

Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)

	Montant précédemment déclaré 2019	Frais généraux des fermes reclassés en coûts de production	Montant après retraitement 2019
Coût des ventes	(30 567)	-	(30 567)
Frais généraux & administratifs	(10 338)	1 376	(8 962)
Charges par fonction	(40 905)	1 376	(39 529)

	Montant précédemment déclaré 2019	Frais généraux des fermes reclassés en coûts de production	Montant après retraitement 2019
Achats matières premières, services et locations	(24 024)	-	(24 024)
Charges de personnel	(6 886)	-	(6 886)
Amortissements	(7 223)	-	(7 223)



Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(2 430)	1 376	(1 054)
Autres charges	(342)	-	(342)
Charges par nature	(40 905)	1 376	(39 529)

6. Événements postérieurs à la date de clôture

6.1. Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. Actuellement, l'Ukraine est en quarantaine adaptative jusqu'au 30 juin 2021, ce qui signifie que la plupart des restrictions ont été levées, mais dans les zones à haut niveau d'infection, toutes les restrictions de quarantaine doivent être maintenues. Les décisions relatives à l'assouplissement des mesures ou au retour du confinement dans les villes ou les régions sont prises par les autorités locales et régionales. En réponse à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, les autorités locales adoptent des mesures de quarantaine pendant certaines périodes, y compris des restrictions des déplacements dans les transports en commun et les fermetures des lieux publics (cinémas, centres commerciaux, restaurants, cafés, etc.) Le port de masques est obligatoire dans tous les lieux publics, et les particuliers et les institutions peuvent être condamnés à une amende pour non-respect de ces obligations.

L'Ukraine reste parmi les pays d'Europe les plus gravement touchés par la pandémie du COVID-19 en termes de santé publique. À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. Le processus des vaccinations est actuellement en cours en l'Ukraine et le gouvernement fait des efforts pour s'assurer qu'il y a suffisamment de vaccins pour répondre aux besoins du pays.

Les secteurs de l'économie ukrainienne ont été durement touchés en 2020 à cause de la pandémie COVID-19 et une lente reprise est attendue en 2021, à condition que l'économie mondiale se remette de la pandémie. Le secteur agricole devrait être le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports seront les plus touchés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est concrétisé par l'arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par la fermeture, ainsi que par une diminution de la demande d'exportations ukrainiennes et une diminution des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires proviennent de la réduction des revenus des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, entraînant une baisse de la demande pour une large gamme de biens et de services.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les



obligations de confinement, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur. Depuis le début de l'épidémie, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et la direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.

Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. L'entreprise pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de l'entreprise. La poursuite de l'épidémie serait par ailleurs susceptible de compromettre la viabilité de l'actuel dispositif de financement de l'entreprise. Pourtant, pour l'instant, malgré la pandémie l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2020. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2020. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2020 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2019, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

(a) Normes et modifications d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2020

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (en vigueur pour les périodes de rapport annuel ouvertes à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023).



- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles: produit avant utilisation prévue (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts de l'exécution d'un contrat (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Commissions dans le test des «10%» pour la décomptabilisation des passifs financiers (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 41 Agriculture - Imposition des évaluations à la juste valeur (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (l'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020 mais, pour s'assurer que l'allègement est disponible lorsque cela est le plus nécessaire, les locataires peuvent appliquer l'amendement immédiatement dans tout état financier - intermédiaire ou annuel - non encore autorisé pour émission).
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (publiés le 28 mai 2020).
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises (publiés le 22 octobre 2018).
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7: Réforme des taux d'intérêt de référence (publiés le 26 septembre 2019).
- Amendements à IAS 1 et IAS 8: Définition de matériel (publiés le 31 octobre 2018).
- Amendements aux références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS (publié le 29 mars 2018).

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

(b) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne et non encore appliquées par AgroGénération

- Amendements à IFRS 17: contrats d'assurance
- Amendements à IAS 1: Classement des passifs comme courants ou non courants
- Amendements à IFRS 3: référence au Cadre conceptuel
- Amendements à IAS 16: Immobilisations corporelles - Produit avant utilisation prévue
- Amendements à IAS 37: Contrats déficitaires - Coût d'exécution d'un contrat
- Amendements à IFRS 4: Prolongation de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9



7.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2020, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

7.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).



(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2020) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	30,8013	34,7396	28,6641	26,4220
Dollar américain (USD)	1,1423	1,2287	1,1178	1,1155

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.



L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

7.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

7.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).



Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

7.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

7.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.



Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.



Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 15).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.



Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2020
Intérêts sur passifs de loyers	2 611
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	1 671
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	72
Charges liées aux contrats de location de courte durée	129

* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs repose sur les clauses contractuelles. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conclus séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats et reflètent la composante supplémentaire non contractuelle au sens d'IFRS 16. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante observable sur le marché.

La fraction supplémentaire des charges contractuelles de location de terrains aurait un effet de 3 558 k€ sur les dettes de location pour activités poursuivies au 31 décembre 2020.

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2020
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	4 038

7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.



7.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

7.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2020 est de 31 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 31 %, étant précisé que les 500 000 premiers euros de bénéfice seront taxés à hauteur de 28 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % deviendra le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;



- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.



Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 9 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2020, 6 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2020 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

7.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

7.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

7.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentées pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.



Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

7.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

8. Information sectorielle

Le Groupe compte un segment opérationnel en Ukraine, composé de 9 entités légales exploitant environ 57 000 hectares de terres cultivables.



9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2018 (montant après retraitement) (Note 5)	25 898	550	26 448	-	(344)	(344)	25 898	206	26 104
Variation de périmètre	(7 025)	(12)	(7 037)	-	9	9	(7 025)	(3)	(7 027)
Acquisitions	-	11	11	-	-	-	-	11	11
Amortissements	-	-	-	(7 738)	(55)	(7 793)	(7 738)	(55)	(7 793)
Écarts de conversion	562	75	637	-	(36)	(36)	562	39	601
Cessions	-	(1)	(1)	-	1	1	-	-	-
31 décembre 2019	19 435	623	20 058	(7 738)	(425)	(8 163)	11 697	198	11 896
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	4	4	-	-	-	-	4	4
Amortissements	-	-	-	-	(45)	(45)	-	(45)	(45)
Écarts de conversion	(804)	(106)	(910)	-	65	65	(804)	(41)	(845)
Cessions	-	(192)	(192)	-	192	192	-	-	-
31 décembre 2020	18 631	329	18 960	(7 738)	(213)	(7 951)	10 893	116	11 009

(1) Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 8).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les hypothèses clés spécifiques suivantes, l'estimation constitue la meilleure établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2021 ;
- En l'absence de référence financière de long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- Les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 13,88 %, valeur représentant le CMPC à long terme du Groupe en USD ;



- Un taux de croissance à l'infini de 2 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2025. Le taux de croissance à l'infini reflète la projection de l'inflation à long terme aux États-Unis.

Une analyse de sensibilité a été réalisée, et notamment sur le coût moyen pondéré du capital (CMPC), la croissance finale, les rendements, les prix et les hypothèses de coût de production.

Sur la base de l'analyse réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a conclu qu'il n'y avait aucun indice de dépréciation.

(2) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.

10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2018	14 883	(1 997)	12 886
Acquisitions	694	-	694
Cessions	(100)	58	(42)
Amortissements	-	(2 181)	(2 181)
Écarts de conversion	2 728	(512)	2 216
Autres variations	839	189	1 028
Variation de périmètre	(4 517)	635	(3 882)
31 décembre 2019	14 527	(3 808)	10 719
Acquisitions	185	-	185
Cessions	(85)	75	(10)
Amortissements	-	(1 863)	(1 863)
Écarts de conversion	(3 748)	1 103	(2 645)
Autres variations	2 284	99	2 383
Variation de périmètre	-	-	-
31 décembre 2020	13 163	(4 394)	8 769



11. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Construc-tions	Machin-es agricoles et autres	Droits d'utili-sation d'actifs	En cours et prépai-ement s	Total	Const-ructions	Machin-es agricoles et autres	Droits d'utili-sation d'actifs	Total	Constr-uctions	Machin-es agricol-es et autres	Droits d'utili-sation d'actifs	En cours et prépai-em-ents	Total
31 décembre 2018	9 760	19 052	4 593	20	33 425	(866)	(5 146)	(865)	(6 877)	8 894	13 906	3 728	20	26 548
Variation de périmètre	(2 916)	(3 453)	(38)	(33)	(6 441)	333	880	22	1 235	(2 583)	(2 573)	(16)	(33)	(5 206)
Acquisitions	576	561	14	81	1 232	-	-	-	-	576	561	14	81	1 232
Amortissements	-	-	-	-	-	(778)	(4 361)	(970)	(6 109)	(778)	(4 361)	(970)	-	(6 109)
Écarts de conversion	1 946	3 585	817	16	6 364	(237)	(1 265)	(144)	(1 626)	1 709	2 320	673	16	4 718
Cessions	(52)	(3 931)	-	(39)	(4 022)	41	1 749	-	1 790	(11)	(2 182)	-	(39)	(2 232)
Autres mouvements	3	412	(921)	(19)	(525)	-	(95)	95	-	3	317	(826)	(19)	(525)
December 31, 2019	9 317	16 226	4 465	26	30 034	(1 507)	(8 238)	(1 862)	(11 607)	7 810	7 988	2 603	26	18 426
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	767	7 404	436	(7)	8 600	-	-	-	-	767	7 404	436	(7)	8 600
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	(1 683)	(8 081)	(879)	-	(10 643)	1 683	8 081	879	10 643	-	-	-	-	-
Acquisitions	126	303	16	682	1 127	-	-	-	-	126	303	16	682	1 127
Amortissements	-	-	-	-	-	(658)	(2 895)	(592)	(4 145)	(658)	(2 895)	(592)	-	(4 145)
Écarts de conversion	(2 230)	(3 830)	(942)	(80)	(7 082)	429	2 237	421	3 087	(1 801)	(1 593)	(521)	(80)	(3 995)
Cessions	(146)	(897)	(881)	-	(1 924)	62	565	742	1 369	(84)	(332)	(139)	-	(555)
Autres mouvements	16	133	(121)	(21)	7	(9)	(20)	32	3	7	113	(89)	(21)	10
December 31, 2020	6 167	11 258	2 094	600	20 119	-	(270)	(380)	(650)	6 167	10 988	1 714	600	19 469

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles détenues	17 755
Droits d'utilisation d'actifs	1 714
Total immobilisations corporelles	19 469

Au 31 décembre 2020, la réévaluation des immobilisations corporelles a été réalisée par un expert indépendant. Les détails de la réévaluation par classe d'actifs sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Par l'excédent de réévaluation	Par le compte de résultat	"Impact net
Groupe d'immobilisations corporelles			
Constructions	872	(105)	767
Machines et équipements (y compris en location-financement)	7 953	(86)	7 867
Autres immobilisations corporelles	65	(92)	(27)
Immobilisations corporelles en cours	-	(7)	(7)
Impact de la réévaluation au 31 décembre 2020	8 890	(290)	8 600
Impôts différés sur réévaluation	(523)	-	(523)
Impact net de la réévaluation au 31 décembre, 2020	8 367	(290)	8 077



Si les immobilisations du Groupe avaient été évaluées selon la méthode du coût historique, leur valeur comptable aurait été comme suit :

Immobilisations corporelles du Groupe	31 décembre 2020
Constructions	1 957
Machines et équipements et autres	1 916
Machines agricoles louées classées en droits d'utilisation d'actifs	1 093
Immobilisations corporelles en cours	581
Total	5 547

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droits d'utilisation d'actif

(en milliers d'euros)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Machines agricoles</u>	<u>Total</u>
Capitaux propres au 31 décembre 2018	12 886	1 492	2 236	16 614
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(294)	(294)
Acquisitions	694	-	14	708
Cessions	(42)	-	-	(42)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(2 181)	(566)	(404)	(3 151)
Écarts de conversion	2 217	191	390	2 798
Autres variations	1 027	(442)	-	585
Variation de périmètre	(3 882)	(14)	-	(3 896)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	10 719	661	1 942	13 322
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(71)	(71)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	436	436
Acquisitions	185	-	16	201
Cessions	(10)	(139)	-	(149)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(1 863)	(267)	(325)	(2 455)
Écarts de conversion	(2 645)	(98)	(423)	(3 166)
Autres variations	2 383	(18)	-	2 365
Variation de périmètre	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2020	8 769	139	1 575	10 483

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).



Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

La valeur comptable nette des actifs corporels nantis au 31 décembre 2020 s'élève à 8 087 k€ (1 682 k€ sur les bâtiments et 6 405 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).

12. Immobilisations financières

Non courants

(en milliers d'euros)	<u>Filiales non-consolidées</u> (1)	<u>Autres immobilisations financières</u> (2)	<u>Dépôts à terme</u> (3)	<u>Total</u>
31 décembre 2018	56	55	906	1 017
Variation de périmètre	-	-	(799)	(799)
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	173	1 416	1 589
Cession d'immobilisations financières	(2)	(165)	(1 313)	(1 480)
Autres mouvements	-	(43)	(4)	(47)
Écarts de conversion	12	2	97	111
31 décembre 2019	66	22	303	391
Variation de périmètre		(10)		(10)
Acquisition de filiales				-
Acquisition d'immobilisations financières		1	551	552
Cession d'immobilisations financières		(7)	(440)	(447)
Autres mouvements	(57)	(2)		(59)
Écarts de conversion	(9)	(4)	(72)	(85)
31 décembre 2020	-	-	342	342

(1) Les filiales non-consolidées comprenaient 8,96 % des actions d'AgroFarm, acquise en mars 2013. Elles ont été cédées en raison de la cession d'Agro Dom Plus en 2020.

(2) Les « Autres immobilisations financières » consistaient principalement en un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext.

Le Groupe a résilié ce contrat en décembre 2019.

(3) Au 31 décembre 2020, le Groupe détenait certains dépôts à court terme.



Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)

	Actifs financiers		Total
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	
Capitaux propres au 31 décembre 2019	88	302	391
Acquisition d'actifs financiers	1	551	552
Cession d'actifs financiers	(7)	(440)	(447)
Variation de périmètre	(10)	=	(10)
Autres mouvements	(59)	=	(59)
Ajustements de change	(13)	(72)	(85)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	-	342	342

13. Impôt sur les sociétés

13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>
Impôts courants	85	448
Impôts différés	515	3
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain	600	451

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>
Résultat comptable avant impôt	2 048	(28 801)
Résultat avant impôt	2 048	(28 801)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%*
(Charge) / gain fiscal théorique	(512)	7 025
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 7.12)	1 635	(3 334)
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(666)	(3 540)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	(1 930)	(2 587)
pertes fiscales utilisées	1 783	1
différence entre les taux d'impôt français et étranger	290	2 886
Gain / (perte) sur taxation effective	600	451
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	600	451



* Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12

14. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Matières premières et autres fournitures	1 607	(122)	1 485	1 055	(12)	1 043
Stock d'en-cours	3 693	-	3 693	5 244	-	5 244
Produits agricoles	7 359	(1)	7 358	9 257	(111)	9 146
Total	12 659	(123)	12 536	15 556	(123)	15 433

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2019-2020, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2020, le stock de **produits agricoles**, qui représente 7 358 k€, se compose principalement de 29 612 t de céréales provenant de la récolte de 2020 (45 382 t au 31 décembre 2019) (cf. Note 15 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2020, 4 328 k€ (16 800 t) de produits finis (cf. Note 15 Actifs biologiques) ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (7 477 k€ (35 039 t) de produits finis étaient nantis au 31 décembre 2019).



15. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Non courants						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	-	-	-	168	(58)	110
Total actifs biologiques non courants				168	(58)	110
Courants						
Cultures dans les champs	3 342	5 085	8 427	4 805	3 633	8 438
Animaux d'élevage	16	-	16	251	(189)	62
Total actifs biologiques courants	3 358	5 085	8 443	5 056	3 444	8 500
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	3 358	5 085	8 443	5 224	3 386	8 610

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2020 pour être récoltées au cours du second semestre 2021 en Ukraine. Ils comprenaient également le bétail au 31 décembre 2019, formé principalement de vaches à viande et d'autres bovins. Les vaches à viande et autres bovins ont été éliminés en 2020.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2020 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	27 918	4,1	122	8 427	26 080	4,2	146	8 381
TOTAL	27 918			8 427	26 080			8 381

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2020 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 277 k€.

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2018	11 366	230	11 596
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 366	122	11 488
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	108	108
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 424	-	5 424
Coûts engagés sur la période	29 662	319	29 981
Variation de stocks liée à la récolte	(36 421)	(255)	(36 676)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(1 811)	(161)	(1 972)
Variation de périmètre	(2 276)	-	(2 276)
Écarts de conversion	2 493	39	2 532
Valeur comptable au 31 décembre 2019	8 437	172	8 609
<i>Actifs biologiques courants</i>	8 437	62	8 499
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	110	110
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 244	-	5 244
Coûts engagés sur la période	20 126	172	20 298
Variation de stocks liée à la récolte	(33 568)	(301)	(33 869)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	10 044	-	10 044
Variation de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	(1 856)	(27)	(1 883)
Valeur comptable au 31 décembre 2020	8 427	16	8 443
<i>Actifs biologiques courants</i>	8 427	16	8 443
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	-	-

Au 31 décembre 2020, 8 437 k€ (27 918 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme €8 437k (26 332 ha) au 31 décembre 2019).



16. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Créances clients	172	106
Avances versées (1)	200	216
Autres créances	591	937
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	613	590
Créances de TVA (2)	165	530
Charges constatées d'avance	16	87
Clients et autres créances	1 757	2 466
	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Devise :		
Libellé en EUR	432	126
Libellé en USD	9	142
Libellé en UAH	1 316	2 198
Clients et autres créances	1 757	2 466

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2020 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2021.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2020 se décomposent pour l'essentiel en :

29 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;

135 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Disponibilités	4 282	1 978
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 282	1 978

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	45	60
Libellé en USD	2 903	1 163
Libellé en UAH	1 334	755
Total	4 282	1 978



18. Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020					31 décembre 2019				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
ORNANE (1)	-	611	-	611	611	-	367	-	367	367
Contrats de location financiers (2)	481	272	-	272	753	863	318	-	318	1 181
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (2)	9 000	1 525	2	1 527	10 527	10 801	1 950	3	1 953	12 754
Emprunts bancaires (3)	-	6 376	55	6 431	6 431	-	9 267	89	9 356	9 356
Autres dettes financières (4)	-	6 215	1 582	7 797	7 797	-	6 922	1 151	8 073	8 073
Total emprunts	9 481	14 999	1 639	16 638	26 119	11 664	18 824	1 243	20 067	31 731

(1) ORNANE : se reporter à la Note 2.2 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 pour la description et les détails des ORNANE, et au tableau ci-dessous pour les caractéristiques tranche par tranche.

(2) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(3) Les emprunts bancaires ont respectivement été souscrits auprès d'Alfa Bank Ukraine (6,4 M€)

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa Bank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- Certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 11)
- Des dépôts à court terme (cf. Note 12)
- Certains des actifs biologiques (cf. Note 15)
- Des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- Une partie des stocks (cf. Note 14).

Tous les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa Bank (cf. Note 18). Ces dépôts peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt à Alfa Bank et sont classés dans les « Autres actifs financiers courants ».

Les participations dans Harmelia et BAR, DON, POD, LAN, UNA, AGG UA, Tornado, BUR sont nanties au profit d'Alfa Bank Ukraine en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par Alfa Bank Ukraine et FUIB sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas observés par le Groupe.



(4) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,2 M€).

Caractéristiques des ORNANE et des BSA associés pour chaque tranche

		Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total
		T1	T2	T3	TA1	
Date d'émission		04/07/2018	01/08/2018	29/08/2018	31/10/2018	
Nombre d'ORNANE	#	100	100	100	100	400
Valeur nominale des ORNANE	€'000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Nombre d'ORNANE émises pour commission	#	5	5	5	26	41
Valeur nominale des ORNANE émises pour commission	€'000	50	50	50	260	410
Date d'échéance contractuelle		05/07/2019	02/08/2019	30/08/2018	01/11/2019	
Nombre d'ORNANE converties au 31/12/2019	#	105	46	-	100	251
Nombre d'actions liées émises	#	3 315 257	1 530 107	-	3 333 331	8 178 695
Nombre d'ORNANE au 31/12/2019	#	-	59	105	26	190
Valeur nominale des ORNANE au 31/12/2019	€'000	-	590	1 050	260	1 900
Cours de conversion	€	n/a	0	0	0	
Nombre d'actions potentielles	#	-	1 966 667	3 500 000	866 667	6 333 333
Cours de clôture de l'action au 31/12/2020	€	0,10	0,10	0,10	0,10	
Juste valeur de la dette	€'000	-	190	337	84	611

Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs :

(en milliers d'euros)

31 décembre 2020

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	3 445
Un à cinq ans	10 665
Plus de cinq ans	7 407
Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2020	21 516



Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024 et après	Total
ORNANE	611	-	-	-	611
Contrats de location financiers	272	233	196	52	753
Emprunts bancaires	6 431	-	-	-	6 431
Autres dettes financières	7 797	-	-	-	7 797
Total emprunts	15 111	233	196	52	15 592

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
ORNANE	-	611	-	367
Emprunts bancaires	-	6 376	-	9 267
Contrats de location financiers	753	-	1 181	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	10 525	-	12 751
Autres dettes financières	-	6 215	-	6 922
Total emprunts	753	23 727	1 181	29 307

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Devise :		
EUR	8 408	7 889
USD	7 184	11 320
UAH	10 527	12 522
Total emprunts	26 119	31 731



Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	ORNANE	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	367	1 181	12 754	17 428	31 730
Émission d'emprunts	-	-	-	9 132	9 132
Remboursement d'emprunts	-	(301)	-	(11 260)	(11 561)
Paie ment de passifs de loyers (IFRS 16)	-	-	(4 038)	-	(4 038)
Charges d'intérêts	-	124	2 611	1 716	4 451
Intérêts remboursés	-	(124)	-	(1 299)	(1 423)
Ajustements de change	-	(127)	(3 136)	(1 971)	(5 234)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	244	-	2 336	482	3 062
Capitaux propres au 31 décembre 2020	611	753	10 527	14 228	26 119

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2020	31 décembre 2019
EUR	10,93%	11,17%
USD	9,40%	10,12%
UAH	19,86%	20,78%

19. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2018	5 345 383	106 907 660	171 553 582
Autres actions émises (remboursement intégral des OSRANE)	5 582 270	111 645 396	52 729 830
Autres actions émises (ORNANE)	151 667	3 033 331	758 333
31 décembre 2019	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des OSRANE)	-	-	-
Autres actions émises (ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2020	11 079 319	221 586 387	225 041 745



Au 31 décembre 2020, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Stock-options	462 500	462 500
ORNANE	190	6 333 333
BSA d'ORNANE	4 123 781	4 123 781
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544

20. Provisions

(en milliers d'euros)	<u>Provisions pour litiges</u>	<u>Provisions pour risques et charges</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2018	-	-	-
Dotation	609	-	609
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-
31 décembre 2019	609	-	609
Dotation	-	40	40
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	(4)	(4)
Changement de périmètre	-	-	-
31 décembre 2020	609	36	645

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Pour en savoir plus sur les risques d'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2. Au 31 décembre 2020, le Groupe n'est exposé qu'au litige avec EHGO (cf Note 2.2).



21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Dettes fournisseurs	1 686	2 108
Avances reçues	20	3 541
Dettes fiscales et sociales	1 014	1 360
Dettes de TVA	585	512
Produits constatés d'avance	-	11
Autres créiteurs	534	855
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	-	86
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	1 188	-
Fournisseurs et autres dettes	5 027	8 473

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (cf. note 2.1)

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Devise :		
Libellé en EUR	1 440	1 471
Libellé en USD	781	4 668
Libellé en UAH	2 806	2 334
Fournisseurs et autres dettes	5 027	8 473



22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 200

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2020	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
					par le compte de résultat	en capitaux propres	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités
	Note						
Actifs							
Actifs financiers (non courants)	12						
Titres des filiales non-consolidées			-	-	-		
Autres actifs financiers		-	-	-	-		
Actifs financiers (courants)	12						
Dépôts à terme		342	342		342		
Autres actifs financiers							
Clients et autres créances	16	763	763	763			
Disponibilités	17	4 282	4 282		4 282		
Dettes							
OSRANE	18	-	-		-		
ORNANE	18	(611)	(611)		(611)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	(6 431)	(6 431)	(6 431)			
Location-financement (courants et non courants)	18	(753)	(753)	(753)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(10 527)	(10 527)	(10 527)			
Autres dettes financières	18	(7 797)	(7 797)	(7 797)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(3 408)	(3 408)	(3 408)			


Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2019	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
	<i>Note</i>								
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées				66	66	66			
Autres actifs financiers		14	7		21	14	7		
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme					302		302		
Autres actifs financiers									
Clients et autres créances	16	1 043			1 043	1 043			
Disponibilités	17				1 978		1 978		
Dettes									
OSRANE	18	-			-	-			
ORNANE		-	(367)		(367)		(367)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	(9 356)			(9 356)	(9 356)			
Location-financement (courants et non courants)	18	(1 181)			(1 181)	(1 181)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(12 754)			(12 754)	(12 754)			
Autres dettes financières	18	(8 073)			(8 073)	(8 073)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(3 049)			(3 049)	(3 049)			



23. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits agricoles (1)	38 490	29 533
Services et autres (2)	656	1 058

Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	39 146	30 591
---	---------------	---------------

(1) Au cours de l'exercice 2020, AgroGeneration a vendu 175 670 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Ukraine	37 517	15 857
France	1 629	14 734
Total chiffre d'affaires	39 146	30 591

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
CA récoltes	38 319	29 296
Récolte 2018	-	9 121
Harvest 2019	9 195	20 175
Harvest 2020	29 124	-
Animaux d'élevage	171	237
Services et autres	656	1 058
Total CA	39 146	30 591

Parmi ses clients, le Groupe en compte deux principaux auxquels il a vendu pour 15,8M€ de marchandises en 2020 (en 2019, trois grands clients totalisant un CA de 16,2 M€) représentant 40,32 % (2019 : 53,04 %) du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



24. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2020</u>	<u>2019</u> (montant après retraitement) (Note 5)
Coût des ventes	(32 722)	(30 567)
Frais généraux & administratifs	(4 876)	(8 962)
Charges par fonction	(37 598)	(39 529)
Achats matières premières, services et locations	(18 770)	(24 024)
Charges de personnel	(6 597)	(6 886)
Amortissements	(6 314)	(7 223)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(5 877)	(1 054)
Autres charges	(40)	(342)
Charges par nature	(37 598)	(39 529)

En moyenne, au cours de l'exercice 2020 le Groupe comptait 792 salariés.

25. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits de cession des immobilisations	332	844
Autres produits	200	840
Autres produits d'exploitation	532	1 684
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	(7 738)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(469)	(2 271)
Dépréciation de la réévaluation des immobilisations	(290)	-
Provision pour risques et charges	-	(609)
Résultat net (perte) de la cession de participations	-	5
Autres charges	(143)	(13)
Autres charges d'exploitation	(902)	(10 626)
Autres produits et charges opérationnels	(370)	(8 942)



26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
Coût d'emprunt	(1)	(2 320)	(3 446)
Gains et pertes de change		(3 542)	9 614
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	(2 422)	3 738
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(1 120)	5 876
Autres		(3 312)	(4 114)
Résultat financier net		(9 174)	2 054

Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé de 1,4 M€ d'intérêts sur prêts bancaires et de 0,7 M€ d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2020 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellées en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'année, passant de 23,69 UAH/USD au 31 décembre 2019 à 28,27 UAH/USD au 31 décembre 2020.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 2 422 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2019 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Sur ce chiffre, 1 200 k€ de perte de change réalisé net découlent du remboursement de prêts bancaires, et 1 222 k€ du remboursement de prêts ICO et d'opérations de vente et d'achat.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2020 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 150 k€ de perte de change latente liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 833 k€ de perte de change latente liée aux prêts intragroupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;
- 137 k€ de perte de change latente liée aux prêts ICO capitalisés et aux dettes ICO.

Les autres produits/charges financiers constatés en 2020 comprennent 2 611 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (3 136 k€ en 2019).



27. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	2 648	(17 362)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	(10 288)
Résultat net consolidé - part du groupe	2 648	(27 650)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	2 648	(27 650)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	227 233 309	226 660 930
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	227 233 309	226 660 930
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	0,01	(0,12)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	0,01	(0,12)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	0,01	(0,08)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	0,01	(0,08)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	-	(0,04)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	-	(0,04)

Au cours de l'exercice financier 2020, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



28. Rémunération par actions

28.1 Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007)

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Au 31 décembre 2019, 500 BSPCE de cette catégorie de bénéficiaires ont expiré.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2019, 5 327 BSPCE de cette catégorie ont expiré.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2020	2019
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	-	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période	-	-
Nombre de bons de souscription d'actions ayant expiré pendant la période	-	(5 327)
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	-	-

(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3.79%
- taux de rotation : 0.00%
- volatilité : 50.00%



28.2 Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Au 31 décembre 2019, 50 000 stock-options émises dans ce plan ont expiré.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution (26 janvier 2014).

Au 31 décembre 2020, 405 333 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Au 31 décembre 2020, 400 000 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration..

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe



AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- Prix d'exercice de 1,95 €,
- Conditions de présence :
Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2020 est de 462 500.



(e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	2020	2019
Nombre de stock-options au début de la période	1 267 833	1 317 833
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre	-	-
Nombre de stock-options attribuées pendant la période	-	-
Nombre de stock-options remplacées pendant la période	-	-
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	(805 333)	(50 000)
Nombre de stock-options converties pendant la période	-	-
Nombre de stock-options à la fin de la période	462 500	1 267 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Risk-free rate</u>	<u>Turnover</u>	<u>Volatility</u>	<u>Valuation model</u>
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

28.3 Bons de souscription d'ORNANE (BSA)

(a) BSA

Les BSA qui sont attachés à chaque ORNANE et émis à l'exercice des bons d'émission présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSA confère à son détenteur le droit, pendant la période d'exercice, de souscrire à une nouvelle action AgroGeneration
- Le prix d'exercice du BSA sera égal à 130 % du cours moyen quotidien pondéré par les volumes le plus faible de l'action AgroGeneration au cours des 10 jours de cotation précédant immédiatement la date de l'émission de la tranche ;
- Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission ;
- Le montant nominal global des BSA est plafonné à 50 % du montant nominal de la tranche d'ORNANE correspondante pour les trois premières tranches, et à 25 % de la valeur nominale des ORNANE pour toutes les tranches ultérieures.



	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	€'000	82	71	68	46	267
Date d'échéance		03/07/2021	31/07/2021	28/08/2021	30/10/2021	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

Les BSA d'ORNANE ont été évalués au moyen du modèle de valorisation Black & Scholes en prenant les hypothèses suivantes :

- Rendement des dividendes = 0 %,
- Taux sans risque = 0 %
- Volatilité : déterminée à partir de la volatilité historique d'AgroGeneration au cours de la période de 3 ans.

Selon les normes IFRS 9 et IAS 32, le BSA satisfait la définition des dérivés autonomes sur actions propres réglés par livraison d'un certain nombre d'actions contre numéraire sur la base d'un prix d'exercice. À l'émission, la juste valeur des BSA est constatée dans les autres éléments du résultat global (OCI) et dans le compte de résultat de la période correspondante. Les BSA constituant des instruments de capitaux propres, ils ne sont pas réévalués à la clôture des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2020, le nombre maximal de BSA pouvant être exercés est de 4 123 781.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSA

	2020	2019
Nombre de stock-options au début de la période	4 123 781	4 123 781
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre	-	-
Nombre de stock-options attribuées pendant la période	-	-
Nombre de stock-options remplacées pendant la période	-	-
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	-	-
Nombre de stock-options converties pendant la période	-	-
Nombre de stock-options à la fin de la période	4 123 781	4 123 781

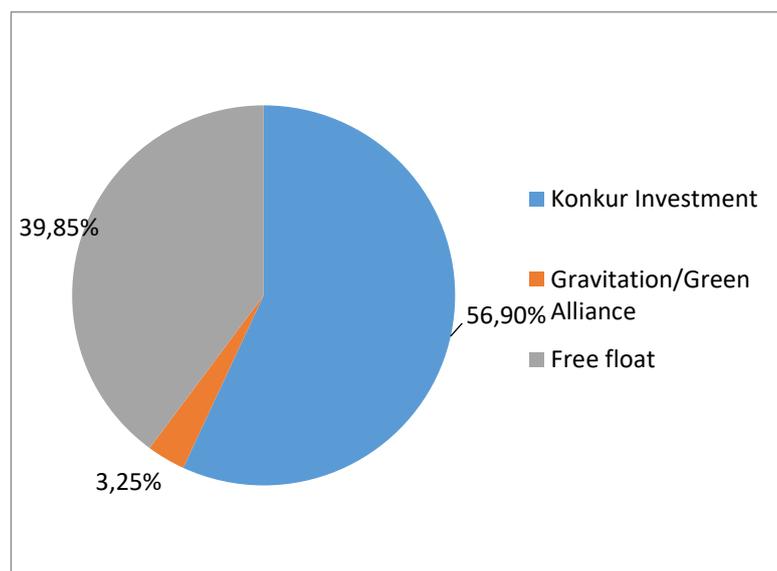


29. Parties liées

29.1 Actionnariat et gouvernance

a) Actionnariat

Au 31 décembre 2020, l'actionnariat se répartit comme suit :



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance / Gravitation : société holding contrôlée par Charles Beigbeder.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. En juillet 2019, Pierre Danon, Vice-président, a quitté le Groupe. Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration se compose de 7 membres et est présidé par Michael Bleyzer.

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)



- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun ***
- Guillaume James (Gravitation)*
- Xavier Regnaut

* membre du Comité de rémunération

** membre du Comité d'audit

*** en mars 2020, John Shmorhun a démissionné de son poste de DG d'AgroGeneration

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En 2020, AgroGeneration a versé 10 k€ de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. La rémunération de DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 29.2 *Transactions avec des parties liées*. John Shmorhun a exercé les fonctions de DG d'AgroGeneration jusqu'au 30 mars 2020. Sergiy Bulavin a été nommé DG d'AgroGeneration avec effet au 31 mars 2020.

29.2 Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2019 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

K€	31 décembre 2020		2020		31 décembre 2019		2019	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	(59)	-	-	-	(303)	-	(308)
Services stratégiques	-	-	-	(1)	-	-	-	(3)
Prêts	-	(6 215)	-	-	-	(6 215)	-	-
Location de locaux*	-	(171)	-	(68)	-	(495)	5	(114)
Intérêts sur emprunts	-	(1 582)	-	(745)	-	(836)	-	(727)
Autres	-	-	1	-	-	-	-	-
Membres de direction								
John Shmorhun **	-	-	-	(226)	-	-	-	(321)
Sergiy Bulavin **	-	-	-	(57)	-	-	-	-
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services de conseil	-	-	-	-	-	-	-	(70)
TOTAL	-	(8 027)	1	(1 097)	-	(7 849)	5	(1 544)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

** Se référer à la note 29.1 concernant les changements dans la direction.



30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Certification		
Réseau EY	-	204
Finexsi Audit	-	46
Autres services		
Réseau EY	-	50
Finexsi Audit	-	5
Certification		
Réseau BDO	86	-
Fidag	41	-
Total honoraires	127	305



31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2020	31 décembre 2019
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Zeanovi Limited (2)	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	0%	100%
5	Wellaxo Investments Limited (2)	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	0%	100%
6	Azent Limited Company (2)	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	0%	100%
7	UCD Ukraine (1)	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
9	Agrofuel Ukraine (1)	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	0%	100%
10	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
11	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
12	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
13	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
14	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
15	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
16	Agro Dom Plus (2)	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
17	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
18	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

1) En février-mars 2020, UCD Ukraine (UCD UA) et Agrofuel Ukraine (Agrofuel) ont été fusionnées avec AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA) et ont cessé d'exister en tant que personnes morales distinctes.

2) En octobre 2020, le groupe a cédé Zeanovi Limited, Wellaxo Investments Limited, Azent Limited Company et Agro Dom Plus (Note 2.1)